

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
N° 2018-134****OBJET : Fermeture des écoles**

Le Maire de VILLEMUSTAUSOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30 et les articles L 2122-22 4° et L2122-23,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération n° 08/12 du Conseil Municipal en date du 27 Mars 2008 portant délégations données à Monsieur le Maire,

Considérant les fortes inondations survenues sur l'ensemble de la commune les 14 et 15 octobre 2018,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les écoles élémentaire Léon Blum et maternelle Los Pitchonets seront fermées du 15 au 19 octobre 2018 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbiel, Mme la Directrice Générale des Services, MM. les Agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villemoustaussou le 15 octobre 2018

Le Maire,  
  
**Christian RAYNAUD**

